
Jour de séance 11

le mardi 15 décembre 2020

13 h

Prière.

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 15 décembre 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit les 9 et 11 décembre et étudie le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Cullins, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 15 décembre 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier aux comités convoque une réunion du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé pour le 10 décembre 2020 à la Chambre de l'Assemblée législative et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité. Sur la motion de l'hon. M. Savoie,

M. Cullins est élu président du comité. Sur la motion de l'hon. M. Savoie, M. Ames est élu vice-président.

Le comité se réunit le 15 décembre 2020 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 25, *Loi éteignant certains covenants restrictifs du titre de certains biens-fonds dans la cité appelée The City of Saint John dévolus à Plazacorp Property Holdings Inc.*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Carleton-York, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Ryan Cullins, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. K. Chiasson :
28, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales.*

M. Melanson donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 24 décembre 2020, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que 49 parlementaires provenant des quatre coins de la province servent à l'Assemblée législative les intérêts des gens de leur circonscription ;

attendu que chaque parlementaire devrait avoir l'occasion de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée législative ;

attendu que, en raison de la pandémie de COVID-19 et sur le conseil de la Santé publique et de la Sécurité publique, le gouvernement provincial a pris un arrêté d'urgence qui impose, relativement aux rassemblements, certaines restrictions pouvant varier d'une région à l'autre de la province en fonction des éclosions d'infections par le virus ;

attendu que des parlements et des assemblées législatives ont dû s'adapter à la nouvelle réalité liée à la COVID-19 et modifier la réglementation concernant la participation de leurs parlementaires élus aux travaux ;

attendu que des moyens technologiques peuvent permettre à tous les parlementaires élus de participer à distance, de façon virtuelle, aux travaux de l'Assemblée législative ;

attendu que le Parlement du Canada et d'autres assemblées législatives ont adopté des moyens technologiques qui permettent une participation virtuelle ;

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick n'a pas adopté de moyens technologiques permettant une participation virtuelle aux affaires courantes ;

attendu que, à cause de la menace persistante que constitue la COVID-19, des parlementaires pourraient être réticents à se rendre à l'Assemblée législative en raison de préoccupations personnelles ou de préoccupations à l'égard d'autres personnes ;

attendu qu'un parlementaire qui n'est peut-être pas en faveur des moyens technologiques permettant une participation virtuelle ne devrait pas pouvoir s'opposer à la volonté du Comité d'administration de l'Assemblée législative, dont les membres sont favorables à l'adoption de moyens technologiques pour la tenue de séances virtuelles de l'Assemblée législative ;

attendu que le Comité permanent de la politique économique s'est réuni et a convenu d'avoir recours à des moyens technologiques qui permettraient la participation virtuelle à distance des parlementaires élus ;

attendu que les moyens technologiques sont disponibles, qu'ils ont été mis à l'essai et qu'ils peuvent être mis en oeuvre sur-le-champ ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le président de la Chambre à faire en sorte que soient immédiatement adoptés à l'Assemblée législative les moyens technologiques permettant une participation virtuelle aux travaux de celle-ci.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 16 décembre 2020, la deuxième lecture du projet de loi 25 sera appelée.

L'hon. M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi la Chambre étudiera la motion 22.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Bockus, appuyée par M. Cullins, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 17 novembre 2020

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient qu'il s'est levé pour demander la tenue d'un vote par appel nominal. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Steeves, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M^{me} Bockus et M. Cullins forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 15 décembre 2020

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, le volume I du budget supplémentaire pour 2020-2021 ainsi que le volume I du budget supplémentaire pour 2018-2019, lesquels comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda Murphy

Conformément à l'avis de motion 22, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget de capital pour 2021-2022.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} S. Wilson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} S. Wilson, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M^{me} S. Wilson, appuyée par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 12.